



**AVIS N° 001/2025/AMI/DCPC/DAI/CGAF/UEMOA**  
**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET**  
**EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT DE LA GESTION DE LA**  
**COUVERTURE DE POLICES D'ASSURANCES MALADIE ET EVACUATION**  
**SANITAIRE DES ORGANES DE L'UEMOA**

1. La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son budget 2025, envisage de faire recours à un Cabinet d'audit externe pour la réalisation de la mission d'audit de la gestion de la Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire des Organes de l'UEMOA.
2. L'objectif général de la mission d'audit est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la gestion de la couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire au sein des Organes de l'UEMOA. Le consultant devra par ailleurs fournir l'assurance que les pratiques au sein des Organes de l'UEMOA en matière d'assurance maladie et d'évacuation sanitaire sont efficaces, économiques et conformes aux dispositions réglementaires et pratiques communément admises et d'identifier les opportunités d'amélioration.

Plus spécifiquement, outre les diligences d'audit classiques prévues par les normes en la matière, il s'agit de :

- S'assurer que les paiements effectués par la Commission de l'UEMOA sont conformes au contrat de base et aux avenants signés avec le prestataire ;
  - Vérifier que la Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire est adaptée aux besoins de l'ensemble des membres et employés des Organes ;
  - Réaliser une analyse des forces et des faiblesses de la couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire ;
  - Réaliser des benchmarks avec les autres institutions similaires à l'UEMOA, basées à Ouagadougou, dans la sous-région et à l'international utilisant les services du même assureur ;
  - S'assurer que les tarifs compétitifs et avantages appropriés sont appliqués à l'UEMOA.
3. Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Cabinet, devra, entre autres :
    - Vérifier que les paiements effectués par la commission sont conformes aux contrats
    - Réaliser des études comparatives avec d'autres compagnies d'assurance maladies et présenter une situation comparative par rubrique ;

- Réaliser une analyse des forces et des faiblesses de la couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire ;
  - Réaliser des benchmarks avec les autres institutions similaires à l'UEMOA, basées à Ouagadougou, dans la sous-région et à l'international utilisant les services du même assureur ;
  - Faire une enquête de satisfaction au niveau du personnel de l'UEMOA ;
  - Faire une enquête au niveau des structures sanitaires et les pharmacies de la place et de la sous-région agréés par le prestataire, pour déterminer le taux d'acceptance de ses cartes d'assurance santé ;
  - Emettre une opinion sur les contrats de Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire ;
  - Faire des recommandations sur l'amélioration du système de couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire ;
  - Veiller à ce que les objectifs liés à la mission de l'audit soient atteints de manière efficace et dans le respect du temps imparti.
4. La durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de trente (30) jours calendaires.
  5. Le Consultant doit être un Cabinet/groupement de Cabinets d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par l'IFAC. Par ailleurs, le Cabinet devra justifier ses expériences en audit comptable et financier en général et de façon spécifique en audit de gestions de couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire avec des organismes publics, privés et/ou d'organisations communautaires, des institutions internationales de développement ou pour un Etat.
  6. En vue de la constitution de la liste restreinte, la Commission de l'UEMOA, invite les Cabinets d'audit à manifester leurs intérêts à fournir les prestations ci-dessus décrites.
  7. Les Cabinets d'audit intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en la matière en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (brochures, références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.).
  8. La Commission de l'UEMOA se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
  9. La sélection du Cabinet d'audit se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA définies dans le **Règlement d'exécution N° 001/2020/COM/UEMOA du 24 février 2020** relatif aux règles de passation, d'exécution, de réception et de règlement des marchés des Organes de l'UEMOA.
  10. Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale du Cabinet d'audit ou du groupement de Cabinets d'audit, l'expérience spécifique et la connaissance de la région sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Notes pondérées maximum
<b>1 - « Expérience générale du Cabinet »</b>	<b>40</b>
Nombre de missions d'audit comptable et financier exécutées au cours des dix (10) dernières années (4 points par mission jusqu'à un maximum de 10 missions)	40
<b>2 - « Expérience spécifique du Cabinet »</b>	<b>50</b>
Nombre de missions d'audit de gestion de la Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire exécutées au cours des dix (10) dernières années pour des organismes <u>publics et privés</u> . (5 points par prestation similaire jusqu'à un maximum de 6 prestations) avec une preuve d'exécution de la prestation.	30
Nombre de missions d'audit de gestion de la Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire exécutées au cours des dix (10) dernières années pour des <u>organisations communautaires, des institutions internationales de développement ou pour un Etat</u> . (5 points par prestation similaire jusqu'à un maximum de 4 prestations) avec une preuve d'exécution de la prestation.	20
<b>Connaissance de la région (pays de l'UEMOA)</b>	<b>10</b>
Expériences générales dans les pays de l'UEMOA (2 points par expérience pays, pour un plafond de 5 expériences dans 5 différents pays)	10
<b>Total des points</b>	<b>100</b>

11. Pour tous renseignements, veuillez contacter :

- **Monsieur Inoussa NANGA** - Email : [inanga@uemoa.int](mailto:inanga@uemoa.int)
- **Monsieur Serge Valéry ADOVELANDE** - Email : [svadovelande@uemoa.int](mailto:svadovelande@uemoa.int)

12. Les manifestations d'intérêt en langue française exclusivement, sous format papier A4, en quatre (04) exemplaires (un original plus trois (03) copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées au bureau du courrier de la Présidence de la Commission de l'UEMOA : **380 Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO, 01 BP 543 Ouagadougou 01- BURKINA FASO** au plus tard **le lundi 19 mai 2025 à 9 heures 30 mn précises, heure locale.**

**L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures au siège de la Commission de l'UEMOA, dans la salle FOSIDEC.**

L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et portée visiblement la mention : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet/groupement de Cabinets en vue de la réalisation de la mission d'audit de la gestion de la Couverture de polices d'assurances maladie et évacuation sanitaire des Organes de l'UEMOA ».

Pour le Président de la Commission  
et par délégation,

  
**Iba Mar OULARE**

